

Conditions d'annulation et de remboursement

Toute annulation entraînera des frais. Advenant une annulation 10 jours ouvrables avant la tenue de l'événement ou de la formation, des frais administratifs de 50 % seront retenus. Au-delà de cette date, et même si le participant ne se présente pas à l'activité, l'AQTr conservera la totalité des frais d'inscription. Cependant, il nous fera plaisir de substituer une personne de votre organisation afin qu'elle bénéficie de votre inscription.

Veillez noter que toute demande d'annulation doit nous être transmise par écrit.

De plus, certains frais d'inscription ne sont pas remboursables. L'information se trouve alors sur notre site Web, sur la page de l'événement ou de la formation concerné.

